

225C2102
FR0013176526-FS1060

11 décembre 2025

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

IL EST RAPPELÉ QUE LA PRÉSENTE DECLARATION EST ÉTABLIE SOUS LA RESPONSABILITÉ DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VÉRIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES.

VALEO

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 10 décembre 2025, la société The Goldman Sachs Group, Inc (Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA) a déclaré avoir franchi indirectement en baisse, le 4 décembre 2025, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, le seuil de 5% du capital de la société VALEO, et détenir, indirectement 11 417 168 actions VALEO représentant autant de droits de vote, soit 4,67% du capital et 4,15% des droits de vote de cette société¹.

Ce franchissement de seuil résulte d'une cession d'actions VALEO hors marché et d'une diminution du nombre d'actions VALEO détenues par assimilation.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 578 025 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 228 025 actions VALEO résultant d'un prêt de titre avec « *right to recall* » portant sur autant d'actions VALEO et lui permettant de rappeler à tout moment lesdites actions ;
- 150 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *call option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 juin 2026, à un prix unitaire de 10 € ; et
- 200 000 actions VALEO résultant de la détention d'un contrat « *put option* » à dénouement physique, exerçables jusqu'au 19 décembre 2025, à un prix unitaire de 12 €.

En outre, au titre de l'article L. 233-9 I, 4° bis du code de commerce et de l'article 223-14 V du règlement général, la société The Goldman Sachs Group, Inc. a précisé détenir, indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 4 255 831 actions VALEO (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) dont :

- 78 886 actions VALEO résultant de la détention de 27 contrats « *call warrant* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 18 décembre 2026 et le 31 décembre 2030, à des prix compris entre 1,30 € et 10,35 € ; et
- 4 176 945 actions VALEO résultant de la détention de 65 contrats « *swap* » à dénouement en espèces, exerçables jusqu'entre le 8 décembre 2025 et le 4 décembre 2035.

¹ Sur la base d'un capital composé de 244 633 504 actions représentant 275 026 798 de droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.